



# Accessibilité

Cette page vise à présenter la politique d'accessibilité du Portail d'information des entreprises et des financeurs <https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr>. Elle définit le niveau d'accessibilité général constaté sur le site conformément aux référentiels et à la réglementation.

## Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Un site web accessible est un site qui permet à tous les internautes d'accéder à ses contenus sans difficulté, y compris aux personnes qui présentent un handicap et utilisent des logiciels ou matériels spécialisés.

Un site accessible permet par exemple de :

- Naviguer avec des synthèses vocales ou des plages braille (notamment utilisées par les internautes malvoyants),
- Personnaliser l'affichage du site selon ses besoins (grossissement des caractères par exemple)
- Naviguer sans utiliser la souris, avec le clavier uniquement ou via un écran tactile.

## Politique d'accessibilité du Portail d'information des entreprises et des financeurs

La Caisse des dépôts s'est engagée dans la conduite d'une politique d'accessibilité numérique afin que ses services de communication au public en ligne soient conformes au référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA).

Pour permettre à ses différents services de satisfaire à cette exigence, la Caisse des dépôts met en œuvre plusieurs actions :

- Sensibilisation et formation des personnels à l'accessibilité,
- Mise en conformité de ses plateformes de production et de diffusion,
- Réalisation régulière d'audits d'accessibilité numérique.